الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 24 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital de la société AIRBUS SE réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 24 février 2023 un prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société « AIRBUS SE » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 2.350.000 actions. Le prix de souscription s'établit à 119,06 Euros soit 1 314 Dhs. Toutefois si le prix se révèle être supérieur au cours de clôture de l'action Airbus à la date précédent l'augmentation de capital, le prix de souscription sera égal à ce dernier, soit le cours du 16 mars 2023.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales suivantes : Stelia Aerospace Maroc, Aerolia Construction Aéronautique du Maroc et Airbus Defense and Space Maroc.

La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 27 février au 9 mars 2023 inclus.

Le prospectus est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AFM le 06 avril 2022 et le rapport financier semestriel S1 2022 d'Airbus;
- Le document d'information pour l'offre ESOP 2023, dispensé du visa de l'AFM conformément au Règlement européen 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 14 juin 2017 ;
- Le règlement du Plan d'actionnariat salarié d'Airbus 2023 (ESOP 2023).

L'intégralité du prospectus visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines citées ci-dessus, sur le site internet de l'émetteur ainsi qu'auprès de Société Générale Marocaine de Banques.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/010/2023

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma